

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 24 (1932)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Une victoire ouvrière en Belgique  
**Autor:** F.S.L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383867>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une victoire ouvrière en Belgique.

La Belgique n'a pas échappé aux effets désastreux de la crise économique. Un chômage étendu frappe le prolétariat belge et entrave inévitablement l'action syndicale pour la défense des conditions de vie et de travail des ouvriers. Des baisses de salaires ont été successivement appliquées à toutes les catégories d'ouvriers. Parmi celles-ci, les mineurs ont été touchés d'une façon particulièrement dure. Avec plus ou moins de succès, les organisations syndicales avaient réussi à endiguer cette offensive réactionnaire. Conjointement avec le parti ouvrier belge, la Commission syndicale avait mené la lutte sur le terrain national pour la défense des salaires, des indemnités de chômage et des autres réformes de protection sociale. Récemment encore, dans un congrès extraordinaire, les organisations ouvrières belges avaient élaboré un plan de salut public indiquant les mesures urgentes que le gouvernement avait à prendre pour remédier efficacement à la crise et atténuer entre-temps les misères qui pèsent surtout sur la classe ouvrière.

En dépit de tous les conseils de sagesse et de bon sens, le patronat belge s'obstina à rechercher uniquement les remèdes à la crise dans une réduction illimitée des salaires et des indemnités de chômage, et dans un avilissement général des conditions de vie de la classe ouvrière. Depuis des semaines, les mineurs, les métallurgistes et d'autres catégories d'ouvriers, s'efforcèrent vainement de persuader les patrons que les nouvelles baisses de salaires annoncées dépassaient la mesure de ce que les ouvriers pouvaient supporter. Faisant fi de toute considération humanitaire, et servi par une presse bourgeoise s'évertuant de tromper l'opinion publique sur la gravité de la situation, le patronat de la grosse industrie passa outre et afficha les nouvelles diminutions. Ajoutez à cela que le gouvernement réactionnaire, de son côté, décida de réduire à nouveau les indemnités de chômage, d'aggraver les impôts qui frappent la grande masse, et annonça l'application d'une taxe sur le pain. La coupe déborda. Les grèves éclatèrent dans le Borinage, des manifestations mouvementées eurent lieu, prenant bientôt le caractère d'émeutes. L'effervescence gagna les autres bassins industriels; la grève, devenue générale dans le Borinage, prit de l'extension partout. Si bien que l'état de siège fut proclamé dans certaines régions du pays. La Commission syndicale et le parti socialiste examinèrent la situation et les mesures à prendre, et se préparaient à proclamer la grève générale. Il ne fallut pas en arriver là. L'action syndicale vigoureuse, soutenue par une retentissante interpellation au Parlement, triompha des résistances réactionnaires. L'opinion publique, éclairée brusquement sur la situation, prit unanimement fait et cause pour les grévistes et

appuya les revendications générales des travailleurs. Après dix jours de lutte, le patronat et le gouvernement durent capituler. *La classe ouvrière a obtenu satisfaction sur toute la ligne.* Presque à l'unanimité, la Chambre vota une résolution, acceptée par le gouvernement, disant :

« La Chambre estime qu'il est résulté du débat que le conflit peut être estimé résolu dans un sentiment de justice et de compréhension réciproque. »

« Prenant acte des déclarations du gouvernement sur les trois points touchés par l'interpellation (1. retrait du projet d'impôt sur le pain; 2. répartition équitable et solidaire du travail entre tous les salariés, par la semaine de 40 heures ou par tout autre moyen, et avec la collaboration des organisations syndicales; 3. arrêt complet et absolu de toute diminution des salaires, dont la capacité d'achat est trop réduite, ainsi que des indemnités de chômage déjà insuffisantes, et assistance efficace aux non-assurés) fait appel au concours de tous pour soutenir les efforts du gouvernement en vue de rétablir la concorde et la paix publique. »

Il a fallu cet avertissement suprême de grève générale pour rappeler au patronat belge que les remèdes capitalistes à la crise ne sont pas seulement inopérants, mais que le prolétariat n'entend plus les subir.

Le principe du maintien des salaires et des allocations de chômage, c'est-à-dire la sauvegarde de la capacité de consommation des masses et la protection des victimes de la crise, est reconnu comme une obligation impérieuse qui, pour tous, doit primer toute autre considération.

Le principe de la semaine de 40 heures vient de recevoir une impulsion telle que l'on peut escompter à très bref délai son application dans nombre d'entreprises.

Les revendications ouvrières pour lutter contre la crise entrent dans la voie des réalisations.

F. S. I.

---

## Economie politique.

### La conjoncture durant le 2<sup>m</sup>e trimestre 1932.

Aucun changement de la crise persistante! — Ce cliché qui se répète en ce qui concerne le rapport sur la conjoncture, rappelle les communiqués déprimants du temps de la guerre mondiale. Néanmoins, nous croyons pouvoir ajouter que quelques lueurs d'espoir pointent à l'horizon.

Un facteur que l'on peut taxer de positif est tout d'abord le fait indubitable que durant les 3 derniers mois la situation économique mondiale ne s'est pas aggravée. La baisse des taux d'intérêts en Angleterre et en Amérique dénote que les grands marchés internationaux du capital sont calmes. La nervosité qui s'était manifestée avant la conférence de Lausanne a fait place, grâce à son heureuse issue, à un optimisme de bon augure, qui pourrait être de courte durée, il est vrai! La presse qui a relaté cette heureuse solution poli-